



CAPL Liste d'aptitude C en B de novembre 2017

COMPTE RENDU CGT

Examen de la liste d'aptitude à l'emploi de contrôleur des finances publiques année 2018 :

L'ensemble des OS a voté contre la proposition de la Direction.

Pas de liminaire pour la CGT, par manque de temps de préparation. Rappelons que le temps de préparation a été divisée par deux pour préparer les CAPL ! Et nous n'avons qu'un élu titulaire B ... La Liminaire CGT sera finalement lue en CAPL A le matin même (voir notre site local pour son contenu).

Les dossiers ont été examinés sur les 5 dernières années : notation, profil croix, appréciations littérales, s'il y a eu plusieurs notateurs sur la période, la mobilité et la participation au collectif départemental (être formateur par exemple), enfin et surtout la « qualité du dossier »...

La Direction nous confirme que la potentialité pour cette année sera de 4+1. Donc 5 dossiers seront proposés en excellents et 5 dossiers dans le « vivier » de candidature seront proposés « très bon ».

Cette année le nombre de candidatures est de 33 contre 38 en N-1. 153 collègues étaient sur la plage d'appel. La DG précise que pour obtenir plus de potentialité, il faudrait avoir 60 candidatures minimum !

La Direction a regardé tous les dossiers de candidature en faisant une première appréciation avec le profil croix des notations.

On relève quelques remarques de la Direction sur certaines candidatures :

- « le dossier n'est pas

excellent, mais il est prometteur »

- « le dossier ne peut pas retenir notre attention »

Cette année la Direction a porté une attention « particulière » à ce qu'un AAP2 ne passe pas devant un AAP1. C'est une cohérence logique sur ce point. Ainsi l'âge a aussi été regardé.

La Direction nous précise qu'un minimum de AAP1 échelon 7 a été retenu dans le « vivier » afin qu'elle puisse faire un choix. Mais ceci, n'est pas gravé dans le marbre. Cela peut changer chaque année... le directeur est Roi !

La CGT a demandé l'examen et les explications de la direction pour chaque dossier écarté. N'hésitez pas à contacter les représentants CGT afin de connaître la réponse de la Direction sur votre dossier.

La Direction précise que les agents ont la possibilité d'obtenir des informations concernant leur dossier, avoir un retour de façon orale, après le déroulement des CAPL.

Pour ce faire, les agents peuvent appeler le service de la Direction.

La Direction n'appellera pas tous les dossiers de candidature, en effet, « c'est chronophage » !

sont concernés par des frais mal remboursés selon des règles différentes et d'une semaine à l'autre.

En effet, depuis peu, la Direction se sert de **la circulaire de Guide de mise en œuvre de la réglementation relative aux frais de déplacement temporaire de 2007** en plus de **la note de service de la prise en charge par l'administration des frais de déplacement** temporaire de 2014.

Pour les personnes concernées, la Direction va vérifier (« Peut-être qu'on s'est trompé »).

La Direction insiste sur le fait que les agents doivent appeler, avant de créer l'OM, le service de direction concerné pour savoir exactement comment ils sont remboursés.

La Direction précise que la validation de l'OM vaut acceptation !

Lors du refus d'un état de frais, la Direction affirme que « la réglementation des frais de déplacement précise que l'agent est censé rester sur place entre le début et la fin de la formation. Elle autorise toutefois les allers-retours intermédiaires à conditions que ceux-ci ne coûtent pas plus cher que la nuitée sur place. Dans ce cas-là, le remboursement des frais de transports quotidiens est obligatoirement plafonné au coût d'une nuitée sur place ».

La CGT va regarder de plus près ce guide et donnera suite...

A bientôt dans les luttes aussi pour nos carrières et la reconnaissance de notre travail !

La CGT Finances Publiques Aude et ses élus.

**DES INFORMATIONS LOCALES SUR
NOTRE SITE :**

www.dgfip.cgt.fr/11/

Questions diverses :

FDD : Encore une fois, des agents